

Kigali, le 18 juin 1938.

SECRETARIAT.

N° 1614 / Sec.

N° 1615/ Sec. Copie pour information à Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi suite à son N° 1873/ Sec. du 4 juin 1938.

Objet:
Congrès touristique
de 1938.-

Ruhengeri



1191

433 / Sec
le 23.6.38

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Vous aurez sans doute appris qu'un congrès touristique aura lieu à Coetmansville en octobre prochain. - A cette occasion le Ruanda organise des danses et une exposition d'arts indigènes à Kamukama. -

A.- Danses. - Le Comité exécutif demande, entre autre qu'une danse des Imperamba soit organisée. -

Je prie M^r. l'Administrateur Territorial d'Astrida de bien vouloir donner à Semageshi, instruction d'envoyer à Shangugu dix de ses danseurs imperamba pour le mi-septembre ; ils serviront de moniteurs à des indigènes de l'Impera et prépareront ces derniers. - Il seront ravitaillés et logés à Shangugu. -

Si Monsieur l'Administrateur Territorial d'Astrida n'y voit pas d'inconvénients de service, Semageshi pourrait accompagner ce groupe de dix danseurs. -

J'ai demandé il y a quelques jours, au Mami de se rendre à Shangugu pour le 3 octobre avec ses tambours. - Il l'a accepté. - Je prie M^r. l'Administrateur Territorial de Nyanza, de bien vouloir le lui rappeler au temps opportun. -

B.- Art indigène. - Le Comité exécutif se propose de construire un bon de chef, meublé à la façon indigène, avec ustensiles de ménage et objets de décoration. - Le Territoire de Shangugu y pourvoira. -

Mais pour ce qui concerne la Musée-Exposition, il convient que tous les Territoires du Ruanda y participent de leur mieux. -

Je demande que vous dirigiez directement sur Shangugu, ou sur Kigali ou sur Usukuma, tous objets de fabrication indigène, à condition qu'ils soient bien achevés et qu'ils présentent pour des touristes, un certain intérêt. -

Monsieur l'Administrateur Territorial de:
KIGALI NYANZA ASTRIDA SHANGUGU KISENYI RUHENGURI
BYUMBA ET KIUNGU.

Je vous prie d'envoyer surtout :

- a) la vannerie : paniers fins ou demi fins, assiettes, réduction de paravents, ingata etc .
- b) la sculpture: statuettes (?)
- c) Poterie: objets de tous genres; s'en tenir aux exemplaires ornés, particulièrement bien équilibrés; aucune imitation d'objets européens .-
- d) Ornaments: ceintures de danseurs ou de jeunes filles, serre-tête etc.
- e) Parapluies: armes et outils: s'en tenir aux exemplaires ornés et bien travaillés.
- f) Industrie du cuir: gaines d'inkota, *ceintures...*
- g) Instruments de musique: ingana de petites dimensions (Rejeter ceux fabriqués en bois tendre qui sont immédiatement détruits par les termites); *ihumbe* incense, trompes, etc .
- h) Industrie du bois: arceaux (aux dessins) de toutes sortes (ornementés) de préférence de modèles réduits .-
- i) Tous autres objets intéressants de production locale. Tous objets peuvent être achetés par vos caisses de province.- Ils porteront chacun le numéro de la Province d'origine ainsi que le prix minimum auquel ils pourront être vendus pour les organisateurs de l'exposition.- Le produit des ventes effectuées vous sera envoyé à fin octobre et sera versé par vos soins, aux provinces intéressées .-

Je vous serais particulièrement obligé de bien vouloir donner votre meilleure attention à la recherche et au choix des objets demandés.-Ce sera une occasion favorable de rendre aux petites industries indigènes une certaine vitalité; cela vous permettra aussi de réaliser quelque bénéfice au profit des caisses de province en même temps que de faire connaître le Ruanda dans ses manifestations d'art indigène .

Le Résident du Ruanda
M. Simon .

Mc Simon